





### Ville de Fréjus

Handiplage

### Tous types de handicap











#### Public concerné

Toute personne rencontrant des difficultés pour se déplacer jusqu'à la mer et/ou se baigner en sécurité du fait de son handicap

Handiplage double label : « Handiplage 4 bouées » et « Tourisme et handicap » avec les 4 déficiences

Le Label : « 4 bouées », est le plus haut niveau de distinction, mettant en avant les moyens humains, matériel et l'aménagement du site

Accessibilité : nombreuses places de parking à proximité, dont des place PMR.

Poste de secours pompiers à moins de 100m du chalet Handiplage

Une terrasse ombragée, des tables adaptées aux fauteuils roulants, chaises, et un rafraîchissement, café ou thé offert après la baignade

Matériels spécifiques : 1 treuil de levage automatisé, 6 tiralos, 1 water-wheel, tapis d'accessibilité sur la plage, matériel d'aide à la baignade : brassards, frites aquatiques, système Audioplage (pour les non et mal voyants), gilets de sauvetage

Sanitaires et services : des toilettes adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à proximité, douche intérieure et extérieure, fauteuils de douche, cabines de change, casiers de rangement



#### ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- Elles sont diverses selon les saisons.
- Journée d'information des dispositifs existants sur le territoire pour soutenir les PMR, dans leurs démarches administratives et du quotidien.
- Sensibilisation handiplage auprès du jeune public des ALSH (Accueil de Loisirs)
- Sensibilisation de la population, avec un chien d'assistance et de sauvetage agréé.

ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :



### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

 1 responsable, 3 éducateurs sportifs ETAPS, 3 saisonniers, 10 bénévoles (ponctuels et réguliers)



#### CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

Ouvert à tous, pas de limitation géographique



## PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- L'équipe Handiplage Fréjus accueille, accompagne à la mise à l'eau toute personne ayant besoin d'une aide.
- L'accompagnement s'effectue jusqu'à la mer. Une fois dans l'eau, les personnes non autonomes doivent être accompagnées et munies de moyens de flottaison assurant ainsi leur sécurité.

- Un handiplagiste n'a pas de prérogative pour la surveillance baignade. La surveillance est assurée par le poste de secours pompiers, à proximité.
- Pas de limite de temps de baignade. Baignade en famille, entre amis...



#### CAPACITÉ D'ACCUEIL

- > Sur la terrasse : jusqu'à environ 40 personnes simultanément
- Sur la plage, proche du tapis d'accès : pas de limitation, plage publique



#### MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Les personnes en tant que particuliers, se présentent sans rendez-vous. Les groupes/organismes doivent effectuer une réservation au préalable par mail : <a href="mailto:handiplage@ville-frejus.fr">handiplage@ville-frejus.fr</a>



#### PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

Service gracieux



#### ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

-

#### ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

Handiplage Fréjus, 1196 Bd de la Mer, 83600 Fréjus



#### PERSONNE À CONTACTER

- Mme Anne-Sophie Gallois
- > Tel: 06 11 72 43 28 (tel uniquement en période d'ouverture)
- Mail: <u>handiplage@ville-frejus.fr</u>
- https://www.facebook.com/handiplagefrejus.fr



#### ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- Ouvert du 23 juin au 7 septembre 2025 :
- Du lundi au samedi : 9h-13h / 15h-18h
- Dimanche et jours fériés : 9h-13h
- Du 1er au 7 septembre de 10h à 13h.



# SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

Ville de Fréjus, CCAS de Fréjus



#### **PARTENAIRES SOCIAUX**

Clubs Services: Rotary Club, Soroptimist, Lion's Club